

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la DTA - Bilan 2018

Documents d'urbanisme

-  Périmètre de la DTA
-  Périmètre des SCoT

Compatibilité des documents d'urbanisme avec la DTA

-  document compatible après 2015
-  document compatible entre 2010 et 2015
-  document compatible avant 2010
-  document en cours d'élaboration ou de révision
-  pas de document d'urbanisme compatible

Echelons administratifs

-  Préfecture de région
-  Préfecture
-  Sous-préfecture
-  Limites départementales
-  Périmètre des EPCI

Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) : Document d'urbanisme élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'État, fixant les orientations fondamentales de l'État en matière d'aménagement, de localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : Document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : Structure administrative regroupant plusieurs communes ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètre de solidarité".

Sources :
Admin Express
DREAL Normandie
Production:
Le 07/02/2019 - DREAL-NORMANDIE

0 15 30 km



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NORMANDIE

